

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 8 février à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 2 février 2023 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 36
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 39

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Pascal HUARD représenté par Edith LANGLOIS sa suppléante, David PICCAND, Yves PIET, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Christian VENGEONS a donné pouvoir à Josiane LECUYER, Elodie HAMON a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE.

Étaient absents excusés : Nicolas BARAY, Nathalie TASSERIT, Véronique BOUÉ,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Hélène PAYET, Didier VERGY, Joël LEVERT, Bertrand GOSSET, Alain QUEHE, François REPEL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20230208-14 : URBA_SCOT_URBANISME DESIGNATION DE 2 REPRESENTANTS (TITULAIRE ET SUPPLEANT) AU CONSEIL SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN RESEAU GRAND OUEST

Visas et motivations

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes (les plus larges car plusieurs services peuvent être concernés),

Vu la délibération DCS11-2022 du Comité Syndical du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole en date du 1er avril 2022 relative à l'organisation de la création du futur Pôle métropolitain Réseau,

Vu la délibération 20220629-8 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2022 adhérent au Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand,

Contexte :

Pré-Bocage Intercom s'est prononcé sur son intention d'adhérer au Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand constituée sous la forme d'un Syndicat mixte ouvert.

Dans la perspective de mise en place de ce pôle métropolitain Réseau Ouest Normand, il est demandé de désigner les deux membres représentants (1 titulaire et 1 suppléant) pour siéger au Comité Syndical dont la séance d'installations est prévue pour le 03 mars 2023.

Proposition :

Les candidats suivants sont proposés au Comité Syndical :

- Monsieur Christian HAURET, en tant que titulaire
- Monsieur Gérard LEGUAY, en tant que suppléant

La note de présentation du Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand et le tableau du nombre de délégués par EPCI et par Département sont disponibles sur l'espace élus.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'EMETTRE** un avis favorable pour la désignation des représentants au Comité Syndical du Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand, ci-dessus énumérés.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER

Le Président,
Gérard LEGUAY

